

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Sur convocation en date du 14 mai 2025, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 mai 2025 à 20h00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

Kathy BOZONNET-MEUNIER	Xavier CHIROL	Karine GEOFFRAY
Jean-Marc THEVENET	Michel CORDIER	Pierre MONTIBERT
Martine BERLAND	Loïc DUBOIS	Martin PERNET
Hubert MARTIN	Laurent DUCLOS	Pascale PEYROT
Béatrice CHATELAIN	Isabelle DUCROZET	Cathy PIVET
Jean-Michel SIMONET	Alain FALAISE	Christian VOUILIER
Aurore BABUT	Pascal FAYARD	
Zarouhine CALMUS	Patricia FERRIER	
Albert CARLIER	Daniel GAY	

Procurations :

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Jean-Michel SIMONET

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Madame Cathy PIVET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Pascal FAYARD

Absente : Olivia PANEL

Secrétaire de séance : Martin PERNET

Mis en ligne le :

I - SEANCE PUBLIQUE – 20H00

Madame le Maire ouvre la séance publique et informe l'assemblée des procurations données par les membres ne pouvant être présents ou retardés.

1/ Nomination du secrétaire de séance : Martin PERNET est nommé secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025

Sans observation, le procès-verbal du précédent Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

II – DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS DE MADAME LE MAIRE

Hélène CEDILEAU, Maire, présente le rapport suivant.

ACHATS

N°	SITE / SERVICE	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT € TTC
022	École Chabin et Multi-accueil	Anti pince doigts	AU CAOUTCHOUC BRESSAN	4 740,72
023	Services techniques	Brosse pour balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS	2 040,50
024	École Les Érables	Sol pour les classes de CM1 et CE1	SAS JACQUEMET HERVE ET FILS	7 927,86

Pas d'observation.

III – PÉRONNAS EN FÊTE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À PÉRONNAS ANIMATION CULTURE POUR LA COURSE CYCLISTE

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, Maire-Adjointe, présente le rapport suivant.

La manifestation "PÉRONNAS EN FÊTE" se déroulera sur le territoire communal du 30 mai au 2 juin 2025. La Commune prendra en charge les frais correspondants (feu d'artifice, SACEM, etc.) ainsi que les récompenses du "Grand prix de la Municipalité".

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** une participation de 260€ à l'association Péronnas Animation Culture pour le remboursement des frais engagés (animations enfants, ...) et les récompenses du "Grand prix de la Municipalité",
- **AUTORISE** la prise en charge des frais afférents à PÉRONNAS EN FÊTE.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (22 voix pour. Xavier CHIROL, Laurent DUCLOS, Hubert MARTIN, Pierre MONTIBERT, Martin PERNET, Sylvie SUPIE ne prennent pas part au vote).

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, DE LOISIRS ET DIVERSES – ANNÉE 2025

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, Maire-Adjointe, présente le rapport suivant.

Les différents critères d'attribution sont rappelés à l'assemblée : nombre d'adhérents, nombre de jeunes de moins de 18 ans, nombre de manifestations sur la commune, proposés en commission du 7 avril 2025. Après étude des demandes, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2025
CULTURE ET LOISIRS	
Mosaïque Art(s) et Culture(s)	400,00 €
Scrabble	200,00 €
Passionnement danse	1 300,00 €
Peronnas soie	100,00 €
Amicale classes 4 & 9	350,00 €
Val d'Orphée	100,00 €
Plumes et pinceaux	100,00 €
Amicale classes 2 & 7	350,00 €
Amicale classes 1 & 6	350,00 €
Chiffres et lettres	200,00 €
FNACA	400,00 €
JYX Compagnie	200,00 €
Amicale classes 3 & 8	350,00 €
Péronnas Animation Culture	300,00
Petit chœur de Péronnas	150,00 €
TOTAL	4 850,00 €
SPORTS & ACTIVITÉS PHYSIQUES	
FB Challenge Karting	200,00 €
Pêche et loisirs Péronnas	800,00 €
Sport loisirs Can'Ain	450,00 €
Karaté club Péronnas	645,00 €
Diam's club	1 700,00 €
FBBP 01	2 400,00 €
Yoga de l'énergie	200,00 €
Peronnas Polliat Aïkido	200,00 €
Pétanque club	400,00 €
Péronnas activités gym	1 200,00 €
ASP basket	1 300,00 €
Judo club Péronnas	1 100,00 €
Bluepatt country	450,00 €
ASP Tennis	1 300,00 €
ASP Tennis de table	500,00 €
Péronnas Rando (ATRP)	300,00 €
MMA ACADEMY TEAM SWAT	600,00 €
AIN PROFESSION SPORT ET CULTURE	200,00 €
TOTAL	13 945,00 €
TOTAL SUBVENTIONS CULTURE & SPORT	18 795,00 €
DIVERSES	
AAPPMA les Amis de la Veyle	150,00 €
APCP (Amicale du personnel communal de Péronnas)	4 300,00 €
TOTAL	4 450,00 €

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions aux associations culturelles, sportives, de loisirs et diverses pour un montant total de 23 245 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Discussion

Albert CARLIER : Par rapport à l'année précédente, le budget a-t-il baissé ?

Kathy BOZONNET-MEUNIER : Non il n'a pas diminué.

Sans autre observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (19 voix pour. Dominique BERTHET, Xavier CHIROL, Laurent DUCLOS, Patricia FERRIER, Pierre MONTIBERT, Martin PERNET, Sylvie SUPIE, Pascal FAYARD, Pascale PEYROT ne prennent pas part au vote).

V – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU FBBP01

Madame Hélène CEDILEAU, Maire, présente le rapport suivant.

Le FBBP01 joue un rôle essentiel dans la promotion du sport et des valeurs de discipline et dépassement de soi.

La réalisation de travaux par Grand Bourg Agglomération sur les pelouses du stade municipal nécessite le transfert des entraînements de l'équipe première sur le terrain de football de la salle des fêtes, propriété de la commune.

Pour permettre l'exercice de cette activité de haut niveau, des travaux de regarnissage et de remise à niveau du terrain sont nécessaires, le FBBP01 s'est proposé de prendre en charge ces travaux dont la réalisation ne relève pas exclusivement de son besoin.

Aussi, afin d'accompagner financièrement cette prise en charge totale, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € au FBBP01.

Le Conseil municipal:

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention de 2 500 € au profit du FBBP01,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (27 voix pour, Pascale PEYROT ne prenant pas part au vote).

VI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION NOS ENFANTS SOLEIL

Madame Aurore BABUT, Conseillère déléguée, présente le rapport suivant.

L'association "Nos enfants soleil" vise à assurer le bien-être d'enfants atteints d'une maladie génétique orpheline tout en promouvant les activités physiques et/ou de loisirs pour d'autres personnes présentant une déficience motrice/visuelle ou auditive.

Dans ce cadre, cette association a mis en place le 12 avril dernier, en forêt de Seillon, une sortie découverte de Handi-Mushing, en empruntant les traces de la forêt domaniale de Péronnas sur un parcours défini à l'avance en partenariat avec l'ONF.

Les Cimgos (fauteuil tout terrain) ont ainsi été tractés par des chiens de traîneaux pour un parcours découverte.

Afin d'accompagner financièrement cette action favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leurs familles par une activité ludique de découverte d'un site patrimonial remarquable de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 250 € à l'association "Nos Enfants soleil".

Hélène CEDILEAU : Je rappelle que c'est la première année que nous leur accordons une subvention.

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention de 250 € au profit de l'association "Nos enfants soleil",
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (28 voix pour).

VII – CRÉATION D'UN EMPLOI SUR LE GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, Maire-Adjointe, présente le rapport suivant.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs ci-dessous,

Par délibération N° D_2024_04_041, le Conseil municipal a accepté la création d'un poste d'agent de bibliothèque à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activités.

En effet, l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après une année complète, il apparaît que l'augmentation de la charge de travail sur le service de la médiathèque est pérenne et nécessite la création d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint du patrimoine de catégorie C à temps non complet.

En effet, il apparaît que les animations, médiations et services proposés par la Médiathèque sont très prisés de la population péronnassienne et nécessitent que le service soit conforté durablement.

Ce poste pourrait être créé à temps non-complet à compter du 1^{er} juin 2025, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsqu'au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Cet agent sera chargé de soutenir l'action de la responsable de la médiathèque en assurant, entre autres, l'accueil des publics, le récolement des collections et des actions de médiation culturelle. La rémunération de l'agent sera définie par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil municipal :

- **CRÉE** un emploi permanent d'Adjoint territorial du patrimoine à compter du 1^{er} Juin 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus.
- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-après,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat le cas échéant.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Administratif		
	2	Cadre d'emplois des Attachés
- Directeur Général des services	1	Cadre d'emplois des Attachés Principaux
- Responsable urbanisme, aménagement, foncier, patrimoine	1	Cadre d'emplois des Attachés
	3	Cadre d'emplois des Rédacteurs
	1	Rédacteur
- Gestionnaire RH	1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} Classe
- Assistante de direction	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} Classe
	10	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
- Commande publique/juridique	1	* Adjoint administratif
- Finances	1	* Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
	1	* Adjoint administratif
- Accueil, État civil	1	* Adjoint administratif
	1	* Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
	1	* Adjoint administratif
- Accueil - Réception	1	* Adjoint administratif
- Affaires sociales et scolaires	1	* Adjoint administratif
- Administration générale	1	* Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
	1	* Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Police Municipale		
	1	Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale
- Responsable du service	1	* Chef de service de police municipale
	1	Cadre d'emplois des agents de Police Municipale
- Agent de police municipale	1	* Brigadier-chef principal
Technique		
	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs
- Directeur des services techniques	1	* Ingénieur
	2	Cadre d'emplois des Techniciens
- Responsable des travaux	1	* Technicien
- Responsable Services techniques	1	* Technicien
	4	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise
- Agent service bâtiments	1	* Agent de maîtrise
- Agent service voirie/espaces verts	1	* Agent de maîtrise
- Responsable Voirie et Espaces Verts	1	* Agent de maîtrise
- Cuisinier	1	* Agent de maîtrise
	18	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
- Ouvriers polyvalents (voirie -espaces verts - bâtiments) & mécanicien	2	* Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
- Ouvriers polyvalents - MECANICIEN	1	* Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
- Ouvriers polyvalents (voirie -espaces verts - bâtiments)	6	* Adjoint technique
- Responsable Restaurant scolaire - Entretien Locaux	1	* Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
- Aide cuisinière	1	* Adjoint technique principal
- Cuisinière - lingère	1	* Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
- Entretien des locaux	1	* Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
- Entretien des locaux	2	* Adjoint technique
- Entretien des locaux	2	* Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

- Entretien des locaux	1	* Adjoint technique
Médico-Social		
	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices
- Directrice multi-accueil	1	* Infirmière puéricultrice
	1	Cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux
- Infirmier(ère) multi-accueil	1	* Infirmier(ère)
Social	2	Cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants
- R.P.E	1	* Éducatrice territorial de jeunes enfants
- Éducatrice multi-accueil	1	* Éducatrice de jeunes enfants
Social	4	Cadre d'emplois des ATSEM
- ATSEM	2	* ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
- ATSEM	2	* ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
Médico-social		
	6	Cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture
- Auxiliaire de Puériculture	1	* Auxiliaire Puériculture de Classe Normale
	5	* Auxiliaire Puériculture classe supérieure
Animation	6	Cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Animatrice Multi-Accueil	1	* Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
- Animatrice multi-accueil - cuisine	1	* Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
- Animatrice multi-accueil	4	* Adjoint d'animation
Culturel		
	1	Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Responsable de la médiathèque	1	* Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Technique		
	5	Cadre d'emplois des Adjointes techniques
- Entretien des locaux	1	* Adjoint technique à 27,50/35 ^{ème}
- Entretien des locaux	2	* Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 28/35 ^{ème}
	1	* Adjoint technique à 28/35 ^{ème}
- Entretien des locaux	1	* Adjoint technique à 33/35 ^{ème}
Social		
	1	Cadre d'emplois des Éducateurs de Jeunes Enfants
- Éducatrice multi-accueil	1	* Éducateur de jeunes enfants 28/35 ^{ème}
Culturel		
	1	Cadre d'emplois des Assistants d'enseignement artistique
- Enseignement de la danse	1	* Assistant d'enseignement artistique 7/20 ^{ème}
	1	Cadre d'emplois des Adjointes territoriales du patrimoine
- Agent de médiathèque	1	* Adjoint du patrimoine 18,5/35 ^{ème}

Discussion

Pascal FAYARD : Y-a-t-il d'autres besoins ?

Hélène CEDILEAU : Non, pas pour l'instant, la médiathèque s'appuie sur les bénévoles.

Sans autre observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (28 voix pour).

VIII – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE – ANNÉE 2025

Madame Hélène CEDILEAU, Maire, présente le rapport suivant.

Madame le Maire indique que le Ministère de la transformation et de la fonction publique ainsi que celui de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ont adressé la liste des prestations interministérielles d'actions sociales à réglementation commune.

Il convient d'appliquer ces prestations au personnel communal pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En raison des contraintes budgétaires de l'État, ces montants n'évoluent pas de 2024 à 2025.

Pour information, la somme de 235,27 € pour séjours d'enfants a été versée au personnel en 2024.

PRESTATIONS	Montants 2024
RESTAURATION	
Prestation repas	1,47 € **
AIDE À LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	26,16 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	8,40 €
enfants de 13 à 18 ans	12,70 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	6,08 €
demi-journée	3,08 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	8,84 €
autre formule	8,40 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	87,05 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	4,14 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	8,40 €
enfants de 13 à 18 ans	12,71 €

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à appliquer ces prestations au personnel communal pour l'année 2025.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (28 voix pour).

IX – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

Monsieur Jean-Michel SIMONET, Maire-Adjoint, présente le rapport suivant.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil municipal.

La circulaire d'application du 12 février 1996 précise d'une part, que les biens et droits concernés par ce bilan sont les immeubles bâtis et non bâtis ainsi que les droits réels immobiliers (usufruit, nue-propriété, lots de copropriété, bail emphytéotique) et, d'autre part, que rentrent dans le champ d'application du bilan toutes les cessions et acquisitions immobilières lato sensu, c'est-à-dire les ventes et les achats classiques mais aussi les échanges, les donations, les legs et les baux emphytéotiques.

Il convient de préciser, d'une part que l'année prise en compte est celle de la signature des actes authentiques (date de transfert de propriété) ou actes administratifs, d'autre part que ces acquisitions et ces cessions ont déjà fait l'objet de délibérations propres ou de décisions du Maire dans le cadre de préemption.

Il est précisé que les acquisitions et les cessions sont mentionnées par ordre chronologique de signature.

Le tableau, joint en annexe, présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2024.

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions effectuées par la ville de Péronnas pour l'année 2024 annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Sans observation, le Conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (28 voix pour).

Pascal FAYARD : Est-ce possible de nous communiquer l'état des biens de la commune ?

Hélène CEDILEAU : Je vais demander au service d'établir un tableau comprenant les propriétés foncières et bâtiments appartenant à la commune.

DIVERS

- Dates

MAI	
19	Commission cimetière
20	Commission d'attribution des places en multi-accueil
23	Rencontre des habitants/police nationale au club des Aînés (14h)
26	Participation citoyenne
27	Concert – CRD (salle des fêtes)
30	But d'honneur – Pétanque Club (Boulodrome et aire de loisirs)
30 mai au 2 juin	Péronnas en fête
JUN	
3	CA du CCAS
6	Cérémonie des FUJ
6 au 9	Festival de musique classique – Val d'Orphée (Auditorium)
7	Challenge des artisans – Pétanque club (Boulodrome)
11	Commission MAPA
12	Réunion publique de quartiers (bureaux 1,2,3)
12 au 29	Tournoi Open – AS Péronnas Tennis (courts de tennis)
13	Fête de la musique
14	Présentation atelier théâtre de la Jy'X Compagnie (Auditorium)
17	Réunion publique de quartiers (bureaux 4 et 5)
18	Conseil de quartiers
19	Repas de clôture du Club les Amis de la Rotonde (Rotonde 220)
20 au 22	Exposition canine – Club Sport et Loisir Can'Ain (salle des Fêtes)
21	Concours de pêche - Pêche et Loisirs (étang de la Carronnière)
22	Concert du Petit Chœur de Péronnas (salle Bellevue)
27	Projection vidéo – Les amis de la Rotonde (Rotonde 220) Vente à emporter – AS Péronnas Tennis (Club house)

Hélène CEDILEAU : Je vous remercie pour votre présence et vous rappelle le voyage prévu en juillet à Neuhausen.

SÉANCE PLÉNIÈRE

- 1) Observations sur les comptes rendus de municipalité et commissions (Madame le Maire)
- 2) Communauté d'Agglomération (les Délégués)
- 3) Divers (Madame le Maire et les Adjoints concernés)

Prochain Conseil municipal : Lundi 23 juin à 20h00

Fin du Conseil municipal : 20h50

Le Secrétaire de séance,



Martin PERNET

Madame le Maire,



Hélène CEDILEAU